

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 10 octobre 2023 à 19 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse	Jocelyne Lafond
Mesdames les conseillères	Annie Leduc Louise Drouin
Messieurs les conseillers	Serge Ippersiel Michel Daigle Marc-André Poitras

La directrice générale adjointe, Sandra Lévesque, est présente.

1. OUVERTUR DE LA SÉANCE

La mairesse Mme Jocelyne Lafond, ouvre la séance, il est 19 h 32.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10882-10-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :

- 14.1 Achat terrain pour remonte-pente
- 14.2 Dernier versement pour achat du remonte-pente
- 14.3 Paiement retenue Boldex

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10883-10-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10884-10-2023

4. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Marc-André Poitras
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes :

- La liste de chèques générale, des numéros 1340 à 1586 ainsi totalisant 84 433,04 \$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2023.
- La liste de chèques salaires, des numéros 501318 à 501358 totalisant 16 362,71 \$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2023.
- Un paiement Accès-D pour la Quincaillerie Bigras inc. pour un montant de 4 025,01 \$

adoptée

5. CORRESPONDANCE

- 3^e appel de projet dans le cadre de l'Entente de vitalisation
- 10^e édition de la campagne de financement « Noeudvembre », contre le cancer de la prostate

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10885-10-2023

6. DÉPÔT DES RAPPORTS DE TRAVAIL

Il est proposé par Louise Drouin
 appuyé par Serge Ippersiel
 et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiments et technicienne en assainissement de l'eau, de l'adjointe à l'inspecteur municipal, des pompiers, de la responsable de la vie communautaire et culturelle, des deux employées de la bibliothèque et de la préposée à l'entretien de l'hôtel de ville et de la salle paroissiale pour le mois de septembre 2023.

adoptée

7. INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10886-10-2023

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelles minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 2 pompiers pour le programme Opérateur autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgences sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministre de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par le conseiller Serge Ippersiel, appuyé par le conseiller Michel Daigle et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Antoine-Labelle.

adoptée

7.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Annie Leduc, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 23-285 concernant la prévention des incendies, sera présenté pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

adoptée

8. ORDURES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10887-10-2023

8.1 SONDAGE AUX MUNICIPALITÉS – CONTRAT DE COLLECTE 2025-2028

Il est proposé par Marc-André Poitras
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité de faire parvenir le sondage concernant le contrat de collecte 2025-2028 dûment rempli.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10888-10-2023

8.2 ENTENTE-CADRE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET LES ORGANISMES SIGNATAIRES

Il est proposé par Serge Ippersiel
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'adopter l'entente-cadre de partenariat entre l'ÉEQ
et les organismes signataires.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10889-10-2023

8.3 PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2024 DE LA RIDL

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Marc-André Poitras
et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des prévisions budgétaire 2024
de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

adoptée

8.4 COLLECTES DES PLASTIQUES AGRICOLES

Point information – Les agriculteurs seront contactés afin de vérifier s'ils
désirent ou non se prévaloir de ce service pour l'avenir.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10890-10-2023

9.1 COMPARATIF BUDGÉTAIRE/COMPTABLE 2022/2023

Il est proposé par Serge Ippersiel
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les comparatifs
budgétaire/comptable des revenus et des dépenses 2022/2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10891-10-2023

9.2 RÉSEAU BIBLIO TARIFICATION 2024

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'adopter l'augmentation de 0,05 \$ de la nouvelle
tarification 2024 du Réseau Biblio, pour un total de 5,05\$ par citoyen.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10892-10-2023

9.3 RÉSOLUTION POUR RENCONTRE AVEC LE MAMH

Il est proposé Annie Leduc
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité que le Conseil souhaite déposer une demande pour
avoir une rencontre avec le MAMH afin d'expliquer les rôles et les
responsabilités des élus ainsi que des employés municipaux.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10893-10-2023

9.4 DEUXIÈME ESTIMATION PROGRESSIVE – AUDITS 2022

Il est proposé par Marc-André Poitras
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter la dépense de 10 000 \$ avant taxes pour la
deuxième estimation progressive des audits 2022.

adoptée

9.5 HALLOWEEN 2023

Point d'information – La récolte de bonbons se fera le 31 octobre, un trajet a
été publié sur la page Facebook de la municipalité. Les pompiers seront
présents au quai public ainsi qu'à plusieurs endroits du parcours, qui se
terminera par la patinoire hantée (12, rue Notre-Dame).

9.6 PROPOSITION ENTENTE AVEC LE TACAL – BORNE DE RECHARGE DE NIVEAU 2

Point d'information – Les membres du conseil sont unanimes et refusent la
proposition d'entente avec le TACAL pour l'installation d'une borne de
recharge de niveau 2.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10894-10-2023

9.7 RÉSOLUTION POUR SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac a entièrement
réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui
était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon
permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non
contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires
municipales et l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres
fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces
soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est par conséquent,
PROPOSÉ PAR : la conseillère Louise Drouin
APPUYÉ PAR : la conseillère Annie Leduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour les paiements de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10895-10-2023

9.8 TRANSPORT POUR REMONTE-PENTE

Il est proposé par Serge Ippersiel
appuyé par Marc-André Poitras
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de la Quincaillerie Bigras inc d'un montant de 600 \$ avant taxes pour le transport du remonte-pente.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10896-10-2023

9.9 ENTÉRINER EMBAUCHE TEMPORAIRE

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche temporaire de
M. François Latreille au poste d'inspecteur municipal adjoint.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10897-10-2023

9.10 POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Pour : Louise Drouin, Serge Ippersiel, Marc-André Poitras et la mairesse,
Jocelyne Lafond.

Contre : Annie Leduc et Michel Daigle

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Marc-André Poitras
et résolu à la majorité de ce conseil que Mme Marilyne Melançon est
maintenant officiellement la directrice générale, greffière-trésorière de la
municipalité.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10898-10-2023

**9.11 POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité que Mme Sandra Lévesque est maintenant
officiellement la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe de
la municipalité.

adoptée

9.12 LAC HAMEL

Point information – M. Mario Fleurant avait demandé du temps lors de la
séance précédente. M. Fleurant n'a aucun élément nouveau à rapporter. Le
conseiller Marc-André Poitras prend la parole afin d'expliquer où est rendu
le processus. La firme d'ingénieur engagée par Mme Bélisle fournira des
plans afin de voir la possibilité d'installer un pont plutôt qu'un ponceau. Le
tout sera envoyé à la MRC Antoine-Labelle, afin d'étudier la demande.

La mairesse, Mme Jocelyne Lafond, propose de faire une assemblée
spéciale uniquement dédiée au sujet du lac Hamel. Elle sollicitera la
participation de M. Jocelyn Campeau, directeur du département
« Aménagement du territoire » à la MRC Antoine-Labelle.

10. ÉGOUTS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10899-10-2023

10.1 NETTOYAGE DU RÉSEAU

Il est proposé par Marc-André Poitras
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense avec le ministère des
Transports du Québec pour le nettoyage du réseau.

adoptée

11. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun

12. MADA

- Une réunion aura lieu le 24 octobre prochain concernant le plan d'action pour la politique familiale et le plan d'action pour la politique MADA

13. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- Le 7 octobre a eu lieu la randonnée pédestre au Lac Boucher. Il y a eu 8 participants.
- L'Halloween aura lieu le 31 octobre 2023. Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook de la municipalité.
- Les élections par anticipation auront lieu le 15 octobre et le scrutin sera le 22 octobre 2023.
- Le marché de Noël, organisé par Mme Kim Venne, aura lieu le 11 novembre prochain, de 10 h à 16 h, au sous-sol de l'hôtel de ville.

14. VARIA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10900-10-2023

14.1 ACHAT TERRAIN POUR REMONTE-PENTE

Il est proposé par Marc-André Poitras
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 21 000\$ pour l'achat d'une
parcelle de terrain appartenant à Marco Lévesque et Nathalie Bigras. Cette
parcelle permettra de poursuivre la pente prévue pour le projet de glissade
sur tubes et de remonte-pente.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10901-10-2023

14.2 DERNIER VERSEMENT ACHAT REMONTE-PENTE

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 10 000 \$ plus taxes pour
finaliser le paiement du remonte-pente de la Ferme la rose des vents.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10902-10-2023

14.3 PAIEMENT RETENUE BOLDEX

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 38 494,79 \$ avant les
taxes pour le paiement de la retenues pour la réfection des infrastructures
des rues Sicotte et du Lac par la compagnie Boldex.

adoptée

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suivi concernant le dossier remonte-pente
- Rallongement possible du sentier pédestre du lac Boucher
- Possibilité de solliciter les citoyens pour une « corvée publique »
concernant l'entretien du sentier du lac Boucher.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10903-10-2023

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20

adoptée

Jocelyne Lafond, mairesse

Sandra Lévesque,
directrice générale adjointe
greffière-trésorière adjointe

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal.